

# Affaire Mis et Thiennot : pas de révision des condamnations

Près de soixante-dix ans après les faits, la demande de révision des condamnations de Raymond Mis et Gabriel Thiennot a une nouvelle fois été rejetée, lundi 16 mars à Paris, par la cour de révision et de réexamen des condamnations pénales. Il s'agissait de la sixième demande.

Raymond Mis et Gabriel Thiennot ont été condamnés à quinze ans de travaux forcés pour le meurtre du garde-chasse Louis Boistard, retrouvé mort en décembre 1946 dans un étang de Saint-Michel-en-Brennes (Indre). Incarcérés à la prison de Châteauroux en janvier 1947, graciés à mi-peine en 1954 par le président René Coty, ils ont toujours clamé leur innocence, et ont affirmé que leurs aveux signés avaient été arrachés sous la torture.

## « Déçus mais pas surpris »

*« Comme eux, six de leurs compagnons, considérés comme complices, ont subi le même sort. Les coups ont été constatés par les médecins et les gardiens de la prison au moment de leur incarcération »*, relate [le site officiel du comité de soutien](#) à la révision du procès des deux condamnés. Raymond Mis est mort en septembre 2009 ; Gabriel Thiennot en juin 2003.

Après celles de 1980, 1988, 1993, 1996 et 2005, cette sixième requête faisait l'objet d'une attention particulière car il s'agissait du premier dossier étudié par la toute nouvelle Cour de révision et de réexamen des condamnations pénales, créée le 11 juin. Celle-ci est composée de 18 magistrats issus de toutes les chambres de la Cour de cassation (criminelle, civile, commerciale et sociale), quand la précédente ne comptait que des membres issus de la chambre criminelle.

« *Déçus, mais pas surpris* » par le rejet de la demande de révision, les responsables du comité de soutien à la révision du procès, Helga Pottier et Leandre Boizeau ont déclaré qu'il s'agissait d'un nouveau témoignage que la « *justice ne voulait pas reconnaître ses erreurs* ». Ils n'ont pas exclu d'entamer les démarches pour réclamer un septième examen.